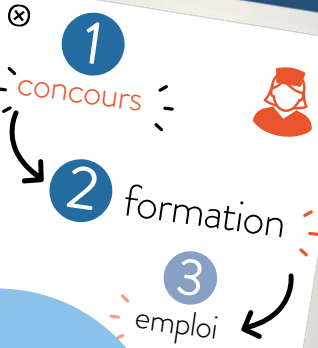


À VOUS LA RÉGION



RENTRÉE  
Septembre  
2018

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS  
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

**SANITAIRE  
ET SOCIAL**

BÉNÉFICIEZ D'UNE  
**BOURSE**





## BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux, sans condition d'âge, et constitue un complément de revenu.



Estimez le montant de votre bourse en fonction de votre situation grâce au simulateur sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

*Attention, la simulation est indicative et ne vaut pas attribution.*



Inscrivez-vous en ligne du jeudi 30 août au mercredi 10 octobre 2018 sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

*Attention : en tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.*



Fournissez les pièces justificatives pour l'obtention de votre bourse à votre école.



## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



### Formations sanitaires

- ◆ Aide-soignant,
- ◆ Ambulancier,
- ◆ Auxiliaire de puériculture,
- ◆ Ergothérapeute,
- ◆ Infirmier,
- ◆ Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- ◆ Masseur-kinésithérapeute,
- ◆ Puéricultrice,
- ◆ Pédicure-podologue,
- ◆ Psychomotricien,
- ◆ Sage-femme,
- ◆ Technicien de laboratoire médical.



### Formations sociales

- ◆ Accompagnant éducatif et social,
- ◆ Assistant de service social,
- ◆ Conseiller en économie sociale et familiale,
- ◆ Éducateur de jeunes enfants,
- ◆ Éducateur spécialisé,
- ◆ Moniteur-éducateur,
- ◆ Technicien de l'intervention sociale et familiale.

### + IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.





## D'AUTRES AIDES RÉGIONALES



**Vous avez obtenu une mention très bien à votre baccalauréat en juin 2018 ?  
Vous pouvez bénéficier de l'aide au mérite de la Région.**

*Informations sur le site [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)*



**Vous êtes âgé de 16 à 28 ans inclus ?  
Afin de favoriser l'accès aux soins de santé et de prévention, la Région Île-de-France participe au financement de votre complémentaire santé sous certaines conditions.**

*Plus d'infos au 0980 98 01 59 (appel non surtaxé)*



**⊕ UNE QUESTION ?**  
Des conseillers vous répondent.

Appelez au  
01 53 85 73 84  
(coût d'un appel local)

Ou écrivez à  
[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)




## AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

**Pour réussir votre parcours de formation, vous devez vous assurer, au préalable, que votre formation pourra être financée pendant toute sa durée.**

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge du coût de votre formation peut vous être proposée.

• Si vous êtes **en poursuite d'étude**,  
la Région peut prendre en charge le coût de votre formation.

• Si vous êtes **demandeur d'emploi**, inscrit dans une agence Pôle emploi depuis au moins 6 mois,  
la Région peut prendre en charge le coût de votre formation. Vous bénéficiez alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

  
pôle emploi

• Si vous êtes **salarié**,  
vous pouvez bénéficier d'un financement auprès de votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre employeur ou du FONGECIF d'Île-de-France ([www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)).  
(sous réserve de l'avancée de la réforme de la formation professionnelle)



**Rapprochez-vous de votre établissement pour en savoir plus sur les financements mobilisables pour votre formation.**



∨  
∨  
**VOUS ÊTES  
EN FORMATION  
POST-BAC ?**

Vous pouvez bénéficier des services  
du Crous Logement/Santé/Restauration.  
Vous rencontrez des difficultés ?  
Les assistantes sociales du Crous  
sont à votre écoute.



[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)  
[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)  
[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

⊕ Un guide de l'étudiant est à votre disposition  
sur le site [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

⊕ **ATTENTION !**

En tant qu'étudiant  
des formations  
sanitaires et sociales,  
vous relevez de la  
bourse de la Région  
Île-de-France,  
et non de celle  
du Crous.



[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)

**01 53 85 73 84**

Des conseillers vous répondent  
sauf les mardis et vendredis après-midi.

[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)



**ET AUSSI**

Oriane.info, le portail de  
l'orientation, de la formation  
et de l'emploi en Île-de-France  
[www.oriane.info](http://www.oriane.info)





**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**